

The communication was then read by the Honourable the Speaker, as follows:—

GOVERNMENT HOUSE

OTTAWA

DECEMBER 22, 1976

Madam,

I have the honour to inform you that the Right Honourable Bora Laskin, P.C., Chief Justice of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber to-day, the 22nd day of December, at 5.45 p.m. for the purpose of giving Royal Assent to a Bill.

I have the honour to be,  
Madam,  
Your obedient servant,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE,  
*Administrative Secretary to the Governor General.*

The Honourable  
The Speaker of the Senate,  
Ottawa.

Ordered, That the communication do lie on the Table.

The Honourable the Speaker having put the question whether the Senate do now adjourn during pleasure to reassemble at the call of the bell at approximately five-forty o'clock p.m., it was—

Resolved in the affirmative. 2.50 p.m.

The sitting of the Senate was resumed. 5.40 p.m.

The Honourable the Speaker having put the question whether the Senate do now adjourn during pleasure to await the arrival of the Right Honourable the Deputy of His Excellency the Governor General, it was—

Resolved in the affirmative.

After awhile, the Right Honourable Bora Laskin, P.C., Chief Justice of Canada, in his capacity as Deputy of His Excellency the Governor General, having come and being seated at the foot of the Throne—

The Honourable the Speaker commanded the Gentleman Usher of the Black Rod to proceed to the House of Commons and acquaint that House that:—

L'honorable Président donne alors lecture de la communication, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA

le 22 DÉCEMBRE 1976

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., le Juge en Chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 22 décembre à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,  
Madame le Président,  
l'assurance de ma haute considération.

*Le Directeur administratif auprès du Gouverneur général,*  
EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE.

L'honorable  
le Président du Sénat,  
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante du soir, elle est—

Adoptée 2 h. 50

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 40

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Adoptée.

Quelque temps après, le très honorable Bora Laskin, C.P., Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—